

SECTION 1 – Identification du produit et de l'entreprise

Nom commun : Vortex

Code du produit : 3037

Utilisation recommandée du produit : Nettoyant de cuvettes.

Identificateur du fournisseur/fabricant :

Larose & Fils Ltée
2255, boul Industriel
Chomedey, Laval, QC H7S 1P8
Téléphone: (514) 382-7000 Télécopieur : (450) 667-8515; Site Web : www.larose.ca

HMIS RATING

Santé	3	4- Extrême
Risques d'incendie	0	3- Sévère
Danger physique	1	2- Modéré
Protection individuelle	E	1- Faible
		0- Minimum



Numéro de téléphone en cas d'urgence : CANUTEC (613) 996-6666

SECTION 2 – Identification des dangers

Statut des risques : Ce produit est classé comme dangereux sous le SIMDUT au Canada.

Vue d'ensemble des urgences : Peut causer une irritation des voies respiratoires, des yeux et de la peau.

Nocif en cas d'ingestion. Le contact avec les yeux peut causer des brûlures, des atteintes graves de la cornée et la perte permanente de la vue. Le contact avec la peau peut causer une rougeur, des brûlures, de la douleur et des ampoules. En cas d'inhalation, peut causer l'irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires, des quintes de toux et des maux de tête. L'ingestion peut causer des brûlures de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

Effets potentiels sur la santé

Voies d'absorption : Yeux, peau, inhalation, ingestion

Effets d'une exposition aiguë

Yeux : Le contact peut causer des brûlures, des atteintes graves de la cornée et la perte permanente de la vue.

Peau : Le contact peut causer une rougeur, des brûlures, de la douleur et des ampoules.

Inhalation : Peut causer l'irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires, et des maux de tête.

Ingestion : Peut causer des brûlures de la bouche, de la gorge et de l'estomac.

Effets d'une exposition chronique : Une exposition prolongée ou répétée peut causer des dermatites. L'exposition prolongée peut également causer des problèmes d'irritation des voies respiratoires et des yeux.

Conditions aggravées par une surexposition : Des troubles digestifs préexistants et des troubles impliquant tout organe cible mentionné.

SECTION 3- Composition et informations sur les composantes

Ingrédient	Canada No. CAS	%poids
Eau	7732-18-5	30 – 60
Alkyl phénol polyéthylène glycol éther	9016-45-9	0 – 1
Acide chlorhydrique	7647-01-0	40 – 70
Alcool propargylique	107-19-7	0 - 1

SECTION 4 – Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Yeux : Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin.

Peau : Rincer à grande eau. Consulter un médecin en cas d'irritation. Décontaminer soigneusement les vêtements, chaussures, articles de cuir avant de les réutiliser.

Inhalation : Placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion : Si la personne est consciente, faire boire une grande quantité d'eau. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin immédiatement.

SECTION 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit : Ininflammable.

Point d'éclair (°C cupule fermée) : > 93.3 °C.

Température d'auto-inflammation : NA.

Limite d'inflammabilité inférieure (% volume) : NA.

Limite d'inflammabilité supérieure (% volume) : NA.

Produits de la combustion : Oxydes de carbone, chlore, chlorure d'hydrogène.

Agents extincteurs : Eau, mousse universelle, produits chimiques secs, CO₂.

Risques d'explosion : NA.

Équipements de protection et précautions spéciales pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Les pompiers doivent porter un équipement de protection et un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Équipements de protection et précautions spéciales pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Les pompiers doivent porter un équipement de protection et un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

SECTION 6 – Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles : Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). **Précautions environnementales :** Évitez le déversement dans les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale. **Mesures en cas de fuite ou déversement :** Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de danger ci-dessus. Absorber les petits déversements à l'aide d'un matériau absorbant inerte et placer le tout dans des contenants appropriés, étiquetés et fermés. Empêcher les déversements importants de se répandre dans les égouts et les voies d'eau et consulter les services d'intervention d'urgence et le fournisseur.

SECTION 7 – Manutention et entreposage

Manutention : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. **Conditions d'entreposage :** Entreposer dans un contenant fermé hermétiquement et à l'abri des matières incompatibles. Conserver à l'écart de toutes sources d'ignition.

SECTION 8 – Procédure de contrôle de l'exposition et protection individuelle

Mesures techniques : Ventilation générale adéquate. Ventilation locale pour grandes quantités.

Protection individuelle

Yeux et visage : Lunettes de protection à l'épreuve des éclaboussures et écran facial.

Peau, corps : Blouse de laboratoire.

Mains : Gants en caoutchouc naturel, polyéthylène, caoutchouc nitrile.

Respiratoire : Normalement non nécessaire s'il y a une bonne ventilation et si les limites d'exposition sont respectées. Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire muni d'un purificateur d'air.

HMS Code/Équipement de protection individuelle : E

Protection individuelle lors d'un grand déversement : Lunettes de sécurité, lunettes anti-éclaboussures ou masque facial. Gants étanches. Vêtement de protection complet. Bottes. Le port d'un respirateur autonome approuvé NIOSH ou l'équivalent est recommandé de même qu'un vêtement de protection complet.

Mesures d'hygiène générale : Se laver les mains après avoir manipulé ces composés, avant de manger, ou d'aller aux sanitaires. Suivre les mesures d'hygiène industrielle appropriées.



Lunettes de sécurité



Gants



Respirateur autonome

SECTION 9 – Propriétés physico-chimiques

État physique : Liquide.

Couleur : Blanc.

Odeur : Piquante.

Point d'ébullition : 105 °C.

Point de fusion : ND.

Densité de vapeur (Air = 1) : Plus lourd.

Densité relative (Eau = 1) : ND.

Densité spécifique : 1.113 g/mL

Viscosité (20 °C) : Similaire à l'eau.

pH : 0.00.

Solubilité dans l'eau (20 °C) : Complète.

% volatilité : 99.

Vitesse d'évaporation (Eau = 1) : Similaire.

SECTION 10 – Stabilité du produit et relativité

Stabilité du produit : Stable.

Incompatibilité avec différentes substances : Métaux, composés halogénés, agents caustiques forts, métaux d'aluminium et magnésium.

Produits de décomposition dangereux : NA.

Polymérisation dangereuse : Ne polymérise pas.

Conditions de réactivité : Chaleur, flammes, sources d'inflammation et substances incompatibles.

SECTION 11 – Informations toxicologiques

Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test/Voie	Espèces	Résultat
Alkyl phénol polyéthylène glycol éther	DL50 Orale	Rat	>1310 mg/kg
Acide chlorhydrique	DL50 Orale	Rat	>700 mg/kg
Alcool propargylique	DL50 Orale	Rat	>70 mg/kg

Cancérogénicité : Aucun ingrédient n'est énuméré par IARC, ACGIH, NTP, OSHA et SIMDUT comme étant cancérigène.

Tératogénicité, mutagénicité, et autres effets nocifs sur la reproduction : Peut avoir des effets mutagéniques sur le fœtus.

Organes cibles : Peut causer des lésions à la peau.

SECTION 12 – Informations écotoxicologiques

Biodégradabilité : Ingrédients biodégradables.

Effets et précautions environnementaux : Neutralisation des composants du sol à base de carbonate.

Produits de dégradation : NA.

SECTION 13 – Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets : Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Selon les règlements municipaux.

SECTION 14 – Informations relatives au transport

Classification pour la TMD

Appellation réglementaire : Acide chlorhydrique.

Classe : 8.

Numéro UN : UN1789.

Groupe d'emballage : II.

SECTION 15 – Informations réglementaires

Classification SIMDUT : Classe D1A - Matières ayant des effets toxiques immédiats et graves. Classe E - Matière corrosive.

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. **Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) :** Aucun des composants n'est répertorié. **ARET canadien :** Aucun des composants n'est répertorié. **NPRI canadien :** Aucun des composants n'est répertorié. **Substances désignées en Alberta :** Aucun des composants n'est répertorié. **Substances désignées dans l'Ontario :** Aucun des composants n'est répertorié. **Substances désignées au Québec :** Aucun des composants n'est répertorié. **Ce produit a été classé en accord avec les critères de classification du RPC au Canada. Cette fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.**

Listes internationales : Ce produit, (et ses ingrédients) est (sont) inscrit (s) dans les inventaires nationaux, ou est (sont) exempté(s) de l'être en Australie (AICS), en Europe (EINECS/ELINCS), en Corée (TCCL), au Japon ((METI), aux Philippines (RA6969).

SECTION 16 – Autres informations

National Fire Protection Association (Etats-Unis) Santé

Santé



Inflammabilité Réactivité Spécial

Références : Fiches signalétiques des manufacturiers. Gazette du Canada Partie II, Vol. 135, No. 1 Supplément 15 août 2001 Règlement sur le transport des marchandises dangereuses. Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

Préparée par : LAROSE ET FILS LTÉE

Date d'édition : 27/09/2010

Version : 1

Abréviations

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

IARC : International Agency for Research on Cancer

NA : Non applicable

ND : Non disponible

NTP : National Toxicology Program (U.S.A.)

OSHA : Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)

SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.